REGLEMENT DU CONCOURS D'INNOVATION POUR L'EXPERIMENTATION DE SOLUTIONS INNOVANTES AUX DEFIS DES INONDATIONS ET DE L'ASSAINISSEMENT AU SENEGAL

(WATER INNOVATION CHALLENGE)

1- Contexte

Dans le cadre de l'appui au Gouvernement du Sénégal, le Bureau Pays du Programme des Nations Unies Pour le Développement a identifié les inondations comme étant l'un des défis prioritaires sur lequel Accelerator Lab mène une étude pour constituer un portefeuille de solutions rapides.

En effet, les inondations constituent un aléa majeur au Sénégal. Durant les quinze dernières années, le pays a connu de façon récurrente plusieurs épisodes d'inondations (2005-2009-2011-2012-2016-2019-2020) touchant principalement la capitale Dakar, sa banlieue (Guédiawaye, Pikine, Keur Massar…) et la plupart des régions (Saint-Louis, Kaolack, Kédougou…). Entre le 04 et le 05 septembre 2020, les pluies enregistrées sur l'ensemble du territoire, ont engendré beaucoup de dommages et de pertes en investissement qui se chiffrent à coût de milliards (+100 milliards CFA), avec 12.475 ménages sinistrés soit 77.260 personnes affectées et 3.285 individus déplacés, selon les données de la Croix Rouge.

Pour contribuer à relever ce défi, le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Sénégal a fait des inondations une priorité stratégique et entreprend, à travers son unité Environnement et son Laboratoire d'Accélération, de mieux comprendre ce phénomène, d'en évaluer les impacts socio-économiques et de trouver des solutions innovantes et durables. A cet effet, le Laboratoire d'Accélération (AccLab) a conçu un plan d'action articulé autour de trois axes majeurs : le cadre de gestion intégrée, les impacts socio-économiques et la recherche de solutions innovantes et durables. L'objectif est la promotion de solutions innovantes en lien avec la problématique des inondations notamment sur les questions spécifiques liées à l'aménagement cohérent du territoire, la planification urbaine, l'alerte précoce, la gestion de l'eau et de l'assainissement ainsi que la communication et le plaidoyer pour les changements de comportements. C'est dans ce contexte que le PNUD appui les services gouvernementaux dans l'implication des écosystèmes d'innovation et des communautés à la base dans la recherche de solutions innovantes, durables et inclusives.

2- Objectif du concours d'innovation

Le PNUD sollicite la soumission d'idées novatrices allant dans le sens de promouvoir et concrétiser des interventions adaptées et efficaces dans le champ de la gestion des risques liés aux inondations au Sénégal. Malgré des investissements à large échelle, les procédés de programmation linéaire et les interventions généralisées, qui ne prennent pas suffisamment en compte le contexte communautaire, semblent présenter quelques limites. Or, à la suite des missions de terrains effectuées par l'équipe Accelerator Lab, il est ressorti qu'à l'image de la fédération Sénégalaise des Habitants, les communautés à la base mettent en œuvre des systèmes d'organisations innovants pour faire face au risque d'inondations. Ces solutions peuvent être qualifiées de **déviants positifs** dans le sens qu'elles permettent à certains groupes d'être plus résilients grâce à l'innovation. De même, le tissu entrepreneurial local explore également, grâce aux technologies nouvelles, des solutions adaptées et plus rapides à mettre en place et qui s'attaquent justement aux **angles morts** dans la programmation des interventions publiques. En effet, selon le rapport sur les besoins post catastrophe réalisé par le PNUD à la suite des inondations de l'année 2020, la majeure partie des besoins exprimés, tournent autour du petit matériel (fer, ciment, béton, zinc, tôle, …), pour réfectionner, de la nourriture (kit alimentaire), des produits d'entretien (kit sanitaire), de toilettes, et enfin de réalisation d'ouvrages d'assainissement, de leur entretien, et/ou de leur redimensionnement. Par ailleurs, ces inondations sont survenues dans le contexte de la pandémie à COVID 19 qui avait déjà considérablement érodé la capacité des ménages et des communautés fragiles à faire face aux divers aléas auxquels ils sont en proie. Ainsi l'un des objectifs du concours est donc de promouvoir l'inclusion de l'écosystème de petites et moyennes entreprises innovantes et les communautés à la base dans la recherche de solutions nouvelles à la question de la gestion des inondations tout en améliorant leur résilience face à la COVID grâce aux appuis consentis dans le cadre de ce pilote. En lien avec l'**ADEPME**, les petites PME innovantes primées recevront un encadrement dans la mise en œuvre de leurs solutions innovantes. L'Agence assurera également le suivi évaluation pour garantir l'impact réel des projets appuyés.

3- Résultats attendus

Des solutions innovantes sont proposées pour améliorer les résiliences des populations face aux risques liés à l'eau. Ces solutions proposées devront répondre aux problématiques ci-dessous :

a) Prévention :

- Modèles d'organisations communautaires à la base pour la prévention et la gestion des inondations ;
- Amélioration innovante des systèmes d'assainissement y compris individuels (toilettes et fosses septiques…etc.) et collectifs avec une meilleure gestion des eaux usées à l'échelle des ménages et des quartiers ;
- La résilience des communautés affectées ;

b) Alerte précoce :

- Proposition de solutions technologiques ayant recours aux nouvelles données massives, aux réseaux sociaux et à l'intelligence artificielle pour améliorer l'alerte, la connaissance des dynamiques naturelles et anthropiques ;

c) Gestion :

- Amélioration des procédés de recyclage et valorisation des excès d'eau de pluie pour des initiatives productives (agriculture, élevage, industrie, services à la consommation etc…) ou de gestion publique (nettoiement des lieux publiques, espaces verts, etc…) ;
- Modèles de financements innovants et alternatifs pour la résilience des communautés face aux risques des inondations ;
- Approche de communication, de mobilisation sociale et pour le changement des comportements en lien avec la prévention et la gestion des risques d'inondation.

4- Objet

Le présent règlement a pour objectif de définir les modalités d'organisation et de participation au concours d'innovation pour l'expérimentation de solutions innovantes aux défis des inondations et de l'assainissement au Sénégal.

5- Organisation

Il est institué au niveau national, un comité d'organisation et de sélection chargé de la gestion des affaires courantes y afférentes, notamment la réception des dossiers de candidature, la sélection et la proclamation des résultats.

6- Conditions de participation

Le concours est ouvert :

- Aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) ainsi que les Groupements d'Intérêt Economique (GIE)ou coopératives en mesure de justifier qu'elles exercent leurs activités depuis moins de trois (3) ans au jour du lancement du concours ;
  Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Sont exclus de la participation :

- Les PME ou GIE ayant concédé des droits à des tiers sur leur projet proposé ;
- Les personnes physiques ou morales ayant collaboré directement à l'organisation du concours (tel que le personnel des institutions membres du comité d'organisation qu'il soit au Sénégal ou ailleurs) et/ou à l'évaluation des projets ;
- Tout participant devra remplir le formulaire de candidature fourni par le comité d'organisation et de sélection
- Le formulaire de candidature est également disponible en ligne à l'adresse suivante : https://www.senegalpme.com/water-innovation-challenge

7- Préparation du dossier

- Le/La Candidat(e) supportera l'ensemble des coûts liés à la préparation et/ou au dépôt de sa soumission, que celle-ci soit ou non retenue. L'organisateur ne sera en aucun cas responsable ou redevable desdits coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure ;

- Chaque candidat devra présenter une proposition de solution et expliquer de manière détaillée, le modèle qu'il souhaite développer. Il devra montrer en quoi il est utile et permet d'améliorer la prévention, l'alerte et la gestion du risque inondation au sein des cinq collectivités locales de la plateforme COVID 19 (NDIOB, Ndiaffate, Sandiara, Bargny, MontRolland) ainsi que la région de Dakar. La solution proposée doit être également, inclusive et financièrement viable. Elle doit expliquer clairement le problème à résoudre à travers une solution innovante, inclusive et durable. De manière précise, le soumissionnaire devra présenter son dossier selon les éléments constitutifs proposés.

8- Dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont composés de pièces suivantes :

- Une fiche de candidature dument remplie ;
- Fiche descriptive de la solution proposée ;
- Tout autre document pouvant appuyer la candidature (NINEA, RC, Plan, dessin, photos, vidéos…)

o Dépôt de candidature

Les dossiers candidatures par email à l'adresse : plateforme-covid19@adepme.sn

Pour tout renseignement complémentaire veuillez nous contacter au 338697070.

Tout dossier de candidature doit obligatoirement comporter une fiche de candidature dument remplie et une fiche descriptive. Il doit être envoyé au plus tard le **21 Décembre 2021 à 18 heures** précises pour être considéré au niveau de l'adresse mail indiquée.

9- Sélection et Prix aux lauréats

Au sortir du concours les meilleures solutions, retenues par le jury final, seront primées. Chaque lauréat du concours d'innovation recevra une subvention en espèce de 10 000 USD correspondant à un appui au financement de la solution, aux activités de renforcement de capacités de son équipe, mais aussi à la rémunération de l'effort du prestataire (bénéficiaire).

Les Candidat.e.s primés bénéficieront également de l'accompagnement et du suivi de l'Agence de l'Encadrement et du Développement des Petites et moyennes entreprises (**ADEPME**).

10- Critères de sélection des innovateurs (lauréats)

Le PNUD mettra en place un comité d'évaluation composé principalement du personnel de l'ONU, mais aussi de personnes ressources, en tant qu'observateur, pour examiner toutes les propositions reçues en utilisant les principes d'équité et d'intégrité du PNUD.

Les critères suivants guideront le choix des propositions gagnantes :

- Le **degré d'innovation apporté (50%) :** innovation sociale ou communautaire, changement comportemental (behavioral change), déviance positive (positive deviance), assainissement collectif et individuel innovant, valorisation de l'excès d'eau de pluie, utilisation des technologies nouvelles pour l'alerte, la cartographie, etc.
- **Description des effets sociaux, économiques, environnementaux de la solution (25%):** les Projets seront évalués selon l'ampleur de leurs effets positifs (effets sur la qualité de l'assainissement individuel et collectif, effets sur la santé, l'éducation, l'agriculture, l'énergie, l'impact sur la résilience des communautés, impact positif sur la (les) collectivité (s) territoriale (s) etc.) ;
- La **solution proposée est efficace et faisable avec les moyens disponibles (25%).** Le soumissionnaire doit prévoir un budget pour le renforcement de la solution par un incubateur connu et reconnu sur la place.

Les candidats sont appelés à déposer un résumé de leur œuvre qui sera soumis à une présélection. Les dix (10) œuvres retenues vont effectuer une présentation de leur solution innovante devant un jury.

11- Charte de déontologie et de confidentialité

Les organisateurs s'engagent à garder confidentielles les informations qui leur auront été soumises dans le cadre de la procédure de sélection, et à ne pas en faire usage à leur profit.

12- Proclamation des résultats

Les gagnants seront directement avisés par le jury du concours, les prix leurs seront remis durant la cérémonie de clôture du concours.

13- Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Ni le PNUD, ni l'ADEPME ne pourront être tenus responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de leur volonté, des changements intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé. Il ne saurait non plus être rendu responsable des retards ou des pertes des envois, du fait des services de mails ou autres.

14- Date limite de dépôt des candidatures

Les participants ont jusqu'au **21 Décembre 2021 à 18 heures précises**, délai de rigueur pour envoyer leur dossier.